



Comité Syndical Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers
24 mai 2018 – Mairie de Targon – 18h
Compte rendu

PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS					
BRUN	Michel	1	ANDRON	Monique	1
LEVEAU	Alain	1	BONNAMY	Nicole	
PEZAT	Richard	1	SHERIFFS	Colin	1
LAMOUREUX	Didier		FOUILHAC	Christiane	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AVINEN	Marc		BONNIER	Patrick	
IMMER	Françoise		LOPEZ	Denis	
POISBELAUD	Gérard		MONTEIL	Frank	
ROCA	Nathalie		NOGUEROLLES	Louis Pierre	
ZOGHBI	Véronique		VIANDON	Christophe	
CDC DU CREONNAIS					
FELD	Mathilde	1	MOLL	Jean-Louis	
GARZARO	Paul	1	GACHET	Pierre	
PAGES	Bernard		TARBES	Nicolas	
DOUENCE	Michel	1	DELESALLE	Barbara	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
LAYRIS	Georges	1	CLEMENT	Céline	
MONGET	Alain	1	DELGROS	Francis	
BERGOGNAT	Jean-Yves		LAROZE	Philippe	
BROUSTAUT	Jean-François	1	PRADEAU	Frédéric	
MARTINEZ	Pierre-Emmanuel	1	BORAS	Jean-François	
CDC SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
BARIANT	Pierre		CHIRON	Patrice	
DUTRUCH	Luc		DANG	Francis	
JAGUENAUD	Pierre		DURAND	Pierre	
MARTIN	José		LAPORTE	Hubert	
PASCAL	Denis	1	PUYAU PUYALET	Henri	
PERON	Christian		SEIGNEUR	Jean-Louis	1

Vérification du QUORUM : 13

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 14

Nombre de votants : 13

Préalable

- M Seigneur est nommé secrétaire de séance.
- Validation du compte rendu du précédent comité syndical à l'unanimité

Délibérations :

1- Budget principal : décision modificative n°2/2018

Monsieur le Percepteur de Créon demande la modification ci-dessous :

Considérant que les restes à réaliser n'entrent pas dans le report de l'excédent d'Investissement, le Comité syndical doit décider de procéder à la modification de l'affectation du besoin réel de financement de l'exercice 2017, et se prononcer :

Sur le besoin réel de financement

Année précédente	Année courante	Résultat cumulé
1 697,46 €	6 795,93	8 493,39

Restes à réaliser dépenses	
Restes à réaliser recettes	
Besoin réel (signe-) 001	
Excédent reporté	8 493,39

Compte 001R BP N+1

Compte 001 BP N+1 :

Section d'investissement :

Augmentation de crédits (dépenses)		Augmentation de crédits (recettes)	
21 – 2183 – Matériels informatiques	3 000,00	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	4 600,00
21 – 2188 – Autres immobilisations corporelles	1 600,00		
Total	4 600,00	Total	4 600,00

Ce point n'appelle pas de remarque.

Le comité syndical décide à l'unanimité.

- de valider cette décision modificative
- d'approuver l'affectation de résultats
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

2- Budget annexe EDS : décision modificative n°1/2018

Monsieur le Percepteur de Créon demande la modification ci-dessous

Considérant que le report d'excédent cumulé de 2016 n'a pas été inclus au report d'excédent cumulé de 2017, le Comité syndical doit décider de procéder à la modification de l'affectation du besoin réel de financement de l'exercice 2017, et se prononcer :

Sur le besoin réel de financement :

Excédent cumulé 2016	Résultat 2017	Excédent cumulé 2017
- 1525,84	2 841,98	1 316,14

Restes à réaliser dépenses	
Restes à réaliser recettes	
Besoin réel (signe-) 001	- €
Excédent reporté	1 316,14

Compte 001R BP N+1

Section d'investissement:

Diminution de crédits (dépenses)		Diminution de crédits (recettes)	
21 – 2183 – Matériels informatiques	1525,84	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	1525,84
Total	1525,84	Total	1525,84

Ce point n'appelle pas de remarque.

Le comité syndical décide à l'unanimité.

- de valider cette décision modificative
- d'approuver la décision modificative sur l'affectation de résultats du Budget annexe
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

3- Espace Info Entreprendre : paiement subventions Fisac

1) Considérant que la convention FISAC / OCM 2ème tranche a été signée le 4 décembre 2015

Considérant que les fonds FISAC sont gérés par le Pôle

Considérant que les membres des Comités de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation, réunis 16 décembre 2016, ont donné un avis favorable au dossier de l'entreprise PEPAYE - CAZENAVE

Considérant la synthèse du dossier de l'entreprise PEPAYE – CAZENAVE à RIONS.

Monsieur PEPAYE-CAZENAVE a créé son entreprise en 2002 en entreprise individuelle. Son activité est divisée en 2 pôles :

- Plâtrerie et isolation
- Menuiseries intérieures et extérieures

L'entreprise emploie 1 salarié et 1 apprenti.

Les travaux d'aménagement vont permettre :

- de sécuriser le local
- d'assurer un meilleur accueil des salariés.

- Subvention FISAC : 30 % soit 5 757 €

Considérant que le paiement de la subvention a lieu sur factures acquittées. Le montant du paiement est le suivant :

Entreprise	Subvention à Mandater
PEPAYE CAZENAVE	5 757 €

2) Considérant que la convention FISAC / OCM 2ème tranche a été signée le 4 décembre 2015

Considérant que les fonds FISAC sont gérés par le Pôle

Considérant que les membres des Comités de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation, réunis le 22 septembre 2017, ont donné un avis favorable au dossier de l'entreprise BOUCHERIE SADIRACAISE.

Considérant la synthèse du dossier de l'entreprise BOUCHERIE SADIRACAISE.

Monsieur AUMANN a repris la boucherie en décembre 2016. Il propose une activité de boucherie traditionnelle ainsi qu'un rayon conserverie, épicerie fine et sèche et fruits et légumes. Monsieur AUMANN emploie un salarié (apprenti devenu salarié). Des travaux d'aménagements ont été réalisés pour une meilleure visibilité commerciale et un meilleur accueil des clients.

- Subvention FISAC : 30 % soit 2 134 €

Considérant que le paiement de la subvention a lieu sur factures acquittées. Le montant du paiement est le suivant :

Entreprise	Subvention à Mandater
BOUCHERIE SADIRACAISE	2 134 €

3) Considérant que la convention FISAC / OCM 2ème tranche a été signée le 4 décembre 2015

Considérant que les fonds FISAC sont gérés par le Pôle

Considérant que les membres des Comités de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation, réunis le 2 mars 2018, ont donné un avis favorable au dossier de l'entreprise COCOON ET MOA.

Considérant la synthèse du dossier de l'entreprise COCOON ET MOA à BELLEBAT.

Madame DELIAUNE a créé son entreprise individuelle en avril 2011. Son activité est divisée en plusieurs domaines : coiffure, maquillage, soins du corps, soins du visage, épilation, ongles, extensions de cils, dermo- pigmentation, vente de produits de beauté. Les prestations de coiffure sont sous traitées, en 2017 Madame DELIAUNE a embauché une personne en CDI, 30 h par semaine. Une subvention a été sollicitée afin de développer de nouvelles activités nécessitant des aménagements et du matériel professionnel.

- Subvention OCM accordée : 30% soit 4 803 €

Considérant que le paiement de la subvention a lieu sur factures acquittées. Le montant du paiement est le suivant :

Entreprise	Subvention à Mandater
COCOON ET MOA	4 803 €

Ce point n'appelle pas de remarque.

Le comité syndical décide à l'unanimité,

- valider le versement de l'aide aux entreprises inscrites dans les trois délibérations, dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation PETR du Cœur Entre Deux Mers

- autoriser le Président à signer les mandats et tout autre document nécessaire.

4- Demande de subvention 2018 Région : chef de projet territorial

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2018 Chef de projet territorial (0,5 ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	autofinancement	dépense totale prévisionnelle
Chef de projet territorial 0,5 ETP : animation contrat territorial Régional (Hélène Bancelin)	12 500,00	21 503,58	34 003,58

Les remarques sont les suivantes :

Mme Feld : quel est le nom du contrat régional, quel est le calendrier

Il s'agit d'un contrat de dynamisation et de cohésion 2018-2020. Il sera probablement signé fin 2018-début 2019. Le PETR n'a pas encore fait le tour des maîtres d'ouvrage pour faire remonter les projets.

Le comité syndical décide à l'unanimité.

- autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus
- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus
- autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

5- Demande de subvention 2018 Région : chargé de mission thématique Economie Sociale et Solidaire - incubateur de réseau d'acteurs économiques

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2018 Chargé de mission thématique (0,5 ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	autofinancement	dépense totale prévisionnelle
Chargé de mission thématique 0,5 ETP : conduite de projet Economie sociale et solidaire = incubateur de réseaux d'acteurs économiques (Lise Capeyron)	10 137,10	10 137,10	20 274,20

Ce point n'appelle pas de remarque.

Le comité syndical décide à l'unanimité.

- autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus
- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus
- autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

6- Demande de subvention 2018 Région : chef de projet Economie (conseil en création développement d'entreprise)

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2018 Chef de projet économie (0,9 ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	autofinancement	dépense totale prévisionnelle
Chef de projet économie 0,9 ETP : poste de conseiller en entreprises (Isabelle Delburg)	21 145,32	21 145,32	42 290,64

Les remarques sont les suivantes :

Mme Feld : l'idée du créonnais est de revaloriser le développement économique du territoire. Valoriser le SRDEII est un exercice intéressant car les collectivités découvrent les entreprises et inversement. Cela ne doit pas être hors sol, on a le même exemple avec l'OPAH que l'on met en place, il faut que les entreprises connaissent les aides disponibles et ce que font les collectivités pour le développement économique.

Point soumis à délibération :

- autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus
- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus
- autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Non soumis à délibération :

7- Ambition 2030 : point d'étape

17 mai : Comité de pilotage, cadrage méthodologique avec le prestataire Néorama (cf. ci-dessous)

Juin – septembre 2018 : entretiens en bureau communautaire de chaque communauté de communes (un courrier va être adressé)

Les remarques sont les suivantes :

M Leveau : je demande aux présidents de communautés de communes de recevoir le prestataire pendant environ 1h30. Les CC doivent être partenaires de la démarche, donner leur avis, leurs souhaits d'avenir. C'est une des rencontres officielles pour travailler avec les CC sur le nouveau projet de territoire. C'est l'avenir du territoire qui se joue. Il s'agit d'une politique d'ensemble à avoir.

Mme Feld : on ne doit pas être que le jardin de Bordeaux

M Brun : on a déjà un outil (état de lieu, force/faiblesses) travaillé avec le PETR. Nous allons également le transmettre à Néorama.

Mme Andron : sur le territoire on a des ressources énergétiques. Les gros besoins sont sur l'agglomération, il faut d'abord répondre à nos besoins

Mme Feld : le maraichage juste sur le Pôle ne suffira pas, il faut également réfléchir à la transformation des aliments

M Monget : il faut que les orientations et les objectifs soient finalisés avant les élections. Les plans d'action seront faits après les élections.

Le panel citoyen ne doit pas être en opposition avec ce que souhaite le comité de pilotage

Besoin de faire une note pour sensibiliser les élus du bureau des CDC à Ambition 2030.

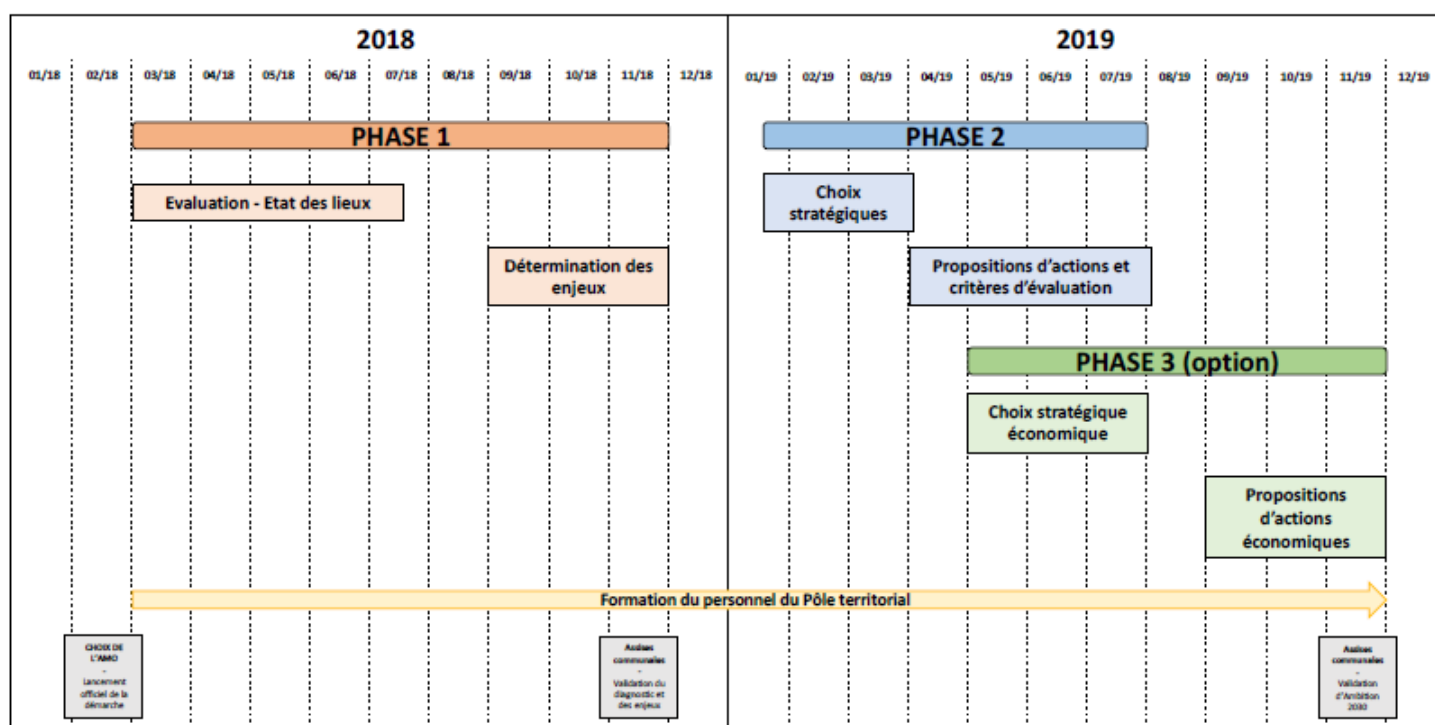
Mme Feld : comment est composé le panel citoyen

Il est composé notamment de volontaires qui ont répondu à l'enquête alimentation du PAT.

Mme Andron : plus on associe les citoyens tôt, moins on a de difficulté. On a eu l'exemple avec un projet sur les énergies renouvelables : plus de 36 000 euros de promesses de don ont été obtenues grâce à une mobilisation des citoyens en amont.

Synthèse de la proposition méthodologique de Néorama et calendrier :

Phase 1: Evaluation du premier projet de territoire	
1.1.	Cadrage et lancement de la démarche d'évaluation
	Réunions de lancement (comité technique et comité de pilotage)
	Réalisation d'entretiens de cadrage (élus, DGS...)
	Réalisation d'un référentiel d'évaluation
	Réunion de travail avec les chargés de mission (préparation et organisation de l'évaluation)
1.2	Mise en œuvre de l'évaluation
	Analyse documentaire et mise à jour d'indicateurs de contexte
	Animation d'entretiens semi-collectifs dans chaque communauté de communes
	Animation d'ateliers thématiques avec les acteurs du territoire
	Mise en place d'un panel citoyen - réunion 1
	Enquête auprès des habitants (micro-trottoirs, échanges informels dans des lieux de vie du territoire: structures jeunesse, sorties des écoles, club personnes âgées...)
1.3	Rédaction et restitution de l'évaluation
	Rédaction d'un rapport d'évaluation
	Restitutions en comité technique et en comité de pilotage
	Restitutions aux assises communales
Phase 2: Formulation de la stratégie ambition 2030 et proposition d'actions	
2.1	Définition de la stratégie
	Animation d'un séminaire élu - Définition et priorisation des ambitions pour 2030
2.2	Déclinaison du futur projet de territoire en pistes d'action
	Animation d'ateliers thématiques de déclinaison des objectifs fixés
	Animation du Panel Citoyen - réunion 2
	Réunions techniques de déclinaison du plan d'action
2.3	Rédaction et restitution de la stratégie de développement territorial ambition 2030
	Rédaction du projet de territoire "ambition 2030"
	Restitutions en comité technique et en comité de pilotage
	Restitutions aux assises communales
Phase 3 (optionnelle): Formulation d'une stratégie économique du cœur Entre-deux-Mers	
	Réunions préparatoires
	Formation personnel pôle
	Ateliers participatifs
	Rédaction de comptes rendus



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45